

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le 19/05/2025

ID : 062-216207365-20250425-DEC2025_084-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ANIMATION LORS DU GAMING DAY LE 22/23 NOVEMBRE 20225

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du GAMING DAY 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « ELECTRON SMART » ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société ELECTRON SMART , sise 85 RUE PRINCIPALE 62560 Merck-Saint-Lievin , un devis pour assurer l'animation soit un montant de 1080euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25/04/2025

DEC 2025 - 084

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS